

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE RAMBOUILLET TERRITOIRES

Face aux enjeux énergétiques et climatiques, la France s'est engagée dans une stratégie nationale bas carbone (SNBC) qui fixe les objectifs suivants :

- **La neutralité carbone en 2050**, en divisant les émissions de gaz à effet de serre par six par rapport à 1990
- **La réduction de notre consommation énergétique finale** de 50 % en 2050 par rapport à l'année de référence 2012
- **La sortie progressive des énergies fossiles et le développement des énergies renouvelables**, avec notamment l'accélération de la réduction de la consommation d'énergie primaire fossile, visant un objectif de - 40 % d'ici 2030 et un objectif de 33 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique d'ici 2030
- **La lutte contre les passoires thermiques**, avec un objectif de rénovation de l'ensemble des logements classés F ou G pour leur consommation énergétique d'ici 10 ans

Afin d'atteindre les objectifs fixés, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a rendu obligatoire les Plans Climat-Air-Énergie Territorial pour toutes les intercommunalités de plus de 20 000 habitants.

Le PCAET est un outil réglementaire qui comprend : un diagnostic, une stratégie et des objectifs chiffrés, un programme d'actions ainsi qu'un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le législateur a confié aux EPCI - le niveau d'organisation territoriale conciliant proximité des habitants et compétences importantes - le soin d'élaborer des plans d'actions répondant à plusieurs défis.

Conformément à ces réglementations, Rambouillet Territoires (RT) a décidé d'engager l'élaboration de son PCAET dont le projet a été arrêté par la délibération n° CC2105DD02 du Conseil communautaire du 17 mai 2021.

Ce PCAET inscrit la transition énergétique au cœur de notre territoire car il concerne à la fois la consommation, la distribution et la production d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'adaptation aux effets des changements climatiques et les émissions de polluants.

Le PCAET et son évaluation environnementale ont ensuite été soumis aux avis de l'Autorité Environnementale, du Préfet de Région et de la Présidente de Région.

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure électronique de consultation du public est organisée sur le projet de PCAET de RT. Les pièces de ce dossier seront consultables en ligne du 22 novembre au 24 décembre 2021 sur le site : www.rt78.fr/environnement/developpement-durable/plan-climat-air-energie-territorial

Toute information complémentaire relative à cette consultation pourra être obtenue :

- Par mail auprès de la direction du Développement durable : developpement-durable@rt78.fr
- Ou par téléphone en appelant au 01 34 57 58 36

Les observations et propositions du public seront à envoyer à la direction du Développement durable de RT par mail.

À l'issue de la consultation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée et le projet de PCAET sera soumis à approbation du Conseil communautaire. Cette synthèse sera consultable sur le site Internet de RT pendant trois mois à compter de la délibération d'approbation du PCAET.

LE DIAGNOSTIC CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

La consommation totale d'énergie sur le territoire de la communauté d'agglomération a été de **2 000 GWh** sur l'année 2017. Deux secteurs représentent plus de 80 % de l'énergie consommée sur le territoire : les transports routiers (50 %) et le secteur résidentiel (34 %).

Ramenée au nombre d'habitants, la consommation d'énergie est de 13 MWh par an et par résident de RT (contre 30 MWh en moyenne nationale). Cette différence s'explique notamment par la très faible part de l'industrie, une absence d'industrie lourde, ainsi que par une faible représentation du tertiaire. Un habitat ancien, énergivore, majoritairement composé de maisons individuelles est néanmoins à l'origine de l'importance du secteur résidentiel.

Sur l'année de référence 2017, **la production d'énergies renouvelables était d'environ 6 GWh**. Elle couvrait moins de 1 % de la consommation du territoire. L'essentiel de cette production reposait sur le bois (4 GWh), alors que la consommation de bois (chaufferie et particulier) est de près de 80 GWh.

Le total des émissions de gaz à effet de serre est de **438 500 tCO₂e** mais seulement 210 000 tCO₂e si on enlève le transit en considérant que les marges de manœuvre concernant le transit n'incombent pas à la collectivité. Ces émissions territoriales de GES sont la combinaison de l'activité des habitants sur ce territoire (résidentiel, déplacements sur le territoire) et de celle des acteurs économiques et institutionnels (tertiaire, industrie, fret et agriculture) qui produisent des biens et des services qui ne sont pas toujours liés à la vie des habitants mais aussi du transit routier qui traverse le territoire.

La séquestration nette annuelle de RT de **136 000 tCO₂e**. L'essentiel de la séquestration annuelle du territoire provient de la croissance de la forêt, qui représente 45 % du territoire.

La qualité de l'air est globalement bonne sur le territoire. Il y a très peu de dépassements des seuils limites, hormis pour l'ozone. Le transport, notamment le transit (proximité d'autoroutes, de la RN 10, survol des avions en phase d'atterrissage pour Orly), explique des émissions importantes d'ozone, en particulier en période estivale.

RT est concernée par des risques d'aléas climatiques extrêmes et des catastrophes naturelles. Les changements climatiques en cours et à venir vont générer des risques plus élevés sur la santé, l'agriculture/sylviculture et la biodiversité notamment.

LA CONCERTATION

Le parti pris a donné lieu dans un premier temps à la participation d'agents, d'élus et de partenaires pour construire l'état des lieux qualitatif, permettant de mesurer et d'évaluer les acteurs en mouvement et les dynamiques à l'œuvre sur le territoire puis, tout au long de la mission, à des temps forts de rencontre et de travail avec les acteurs du territoire.

Les principales étapes de présentation du diagnostic et de co-construction du plan d'actions ont été les suivantes :

- **Une première série d'ateliers** (en présentiel, en juillet 2019) qui a eu pour objectif de proposer un panel d'actions, à partir de la présentation des résultats du diagnostic
- **Une réunion de l'équipe projet** a procédé aux choix stratégiques parmi les actions proposées, a fixé une ambition à la seconde série d'ateliers et a identifié les porteurs d'actions ainsi que les référents, partenaires ou directeurs de service de RT
- **Une seconde série d'ateliers** (en visioconférence, en novembre 2020), **complétée par des échanges avec les référents internes de RT, les partenaires locaux et les Vice-présidents concernés** jusqu'à mi-janvier 2021, a permis de finaliser les fiches actions, les contributeurs, les éléments de coûts, les sous-actions, les indicateurs de suivi, les impacts prévisibles et le calendrier de mise en œuvre

Dès l'origine et tout au long de l'élaboration du PCAET, les acteurs du territoire ont été impliqués. Cette co-construction a permis d'identifier des actions en lien avec la responsabilité directe des collectivités (fonctionnement, patrimoine et politiques publiques) ainsi que des actions portées par des acteurs du territoire.

LA STRATÉGIE RETENUE

Les scénarios sont élaborés selon le périmètre du PCAET et concernent à la fois la consommation, la distribution et la production d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'adaptation aux effets des changements climatiques et les émissions de polluants (eux-mêmes au nombre de 6). Dans la quasi-totalité des cas, les actions pouvant être mises en œuvre convergent toutes dans la même direction car l'utilisation d'énergie fossile génère des GES et des polluants locaux et les émissions de GES non énergétiques sont accompagnées, elles aussi, d'émissions de polluants locaux. Pour ces raisons et par souci pédagogique de mobiliser les acteurs du territoire autour d'objectifs simples, **il a été retenu de privilégier l'indicateur d'évolution des émissions de gaz à effet de serre.** Tous les détails des scénarios (consommation d'énergie, production d'énergie renouvelable et émissions de polluants) ont toutefois été calculés et sont présentés dans les plans d'actions.

Pour tenir compte des objectifs fixés par l'État, de la singularité du territoire ainsi que de l'acceptation de certaines formes d'énergie renouvelable, **un scénario dit alternatif a été étudié.** Celui-ci propose de conserver le niveau d'éolien au niveau actuel (5 éoliennes produisant 35 GWh) et d'accompagner notamment le déploiement d'unités de méthanisation ainsi que l'installation des panneaux solaires photovoltaïques. De plus, il s'agira de **privilégier les actions dans les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre.**

LE PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions est ainsi structuré autour de 9 axes. **Les 5 premiers axes stratégiques** correspondent aux principales sources de gaz à effet de serre sur le territoire ou à des activités économiques incontournables :

- Pour des logements performants et un urbanisme résilient
- Pour une mobilité moins polluante
- Vers une consommation et une alimentation locale et bas carbone
- Vers une agriculture résiliente et bas carbone
- Pour une activité économique résiliente et bas carbone

Les 4 axes supplémentaires relèvent davantage de la responsabilité de la collectivité elle-même et de l'exercice de ses compétences :

- Mobiliser les acteurs du territoire
- S'adapter au changement climatique (gérer l'eau de façon efficiente)
- Fonctionner de manière sobre et exemplaire
- Réduire et valoriser les déchets

Le tableau ci-après établit la correspondance entre les axes et les actions.

AXE	ACTIONS	SOUS-ACTIONS
POUR UNE MOBILITÉ MOINS POLLUANTE	Encourager les véhicules n'utilisant pas des carburants fossiles	Déployer des bornes électriques Faire connaître les filières locales B100 et GNV
	Faire évoluer l'offre de transports en commun	Renforcer l'offre de transport en commun (ZAC Bel Air) Déployer de nouvelles lignes express
	Accompagner l'aménagement du pôle gare	Travailler sur les aménagements du pôle gare et sur des aménagements périphériques de manière à décongestionner le centre de Rambouillet Étendre la réflexion sur les parkings relais de rabattement vers les arrêts les plus stratégiques de la ligne express
	Élaborer un schéma directeur des modes doux	Établir un plan de déploiement de circulation cyclable sur les voies d'intérêt communautaire Encourager les trajets entre domicile et écoles par des trajets vélo et piétons sécurisés Développer l'usage du vélo à usage de loisir et de tourisme sur le territoire
	Déployer des modes de mobilité innovants	S'appuyer sur le projet Tornado pour proposer une desserte des Étangs de Hollande et de l'Espace Rambouillet
	Relayer les informations des aides régionales	Relayer les informations concernant les aides et les dispositifs régionaux
	POUR DES LOGEMENTS PERFORMANTS ET UN URBANISME RÉSILIENT	Déployer un service d'accompagnement et de conseil énergétique
Planifier la rénovation		Alimenter le Plan Local de l'Habitat concernant la rénovation des logements Collaborer avec les bailleurs sociaux pour accélérer la rénovation énergétique du patrimoine
Intégrer les enjeux climat dans les plans d'urbanisme		Faire évoluer les Plans Locaux d'Urbanisme pour y intégrer les critères climat, air et énergie en particulier favoriser les énergies renouvelables
Accompagner le remplacement des chauffages bois peu performants		Relayer les aides du fonds air-bois
Étudier l'opportunité de petits réseaux de chaleur et de chaufferies collectives		Réaliser une étude d'opportunité

POUR UNE CONSOMMATION ET UNE ALIMENTATION LOCALES ET BAS CARBONE	Mettre en place une restauration scolaire bas carbone	Favoriser une alimentation de qualité et de proximité dans les marchés publics de restauration collective Réduire le gaspillage alimentaire Sensibiliser, former et éduquer les enfants et leur famille à une alimentation saine et de saison
	Structurer des filières/ circuits de proximité	Accompagner la mise en place de circuits courts de distribution de produits alimentaires locaux (partenariat avec la Chambre d'Agriculture, la Bergerie nationale et le PNR dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial)
VERS UNE AGRICULTURE ET SYLVICULTURE RÉSILIENTES ET BAS CARBONE	Accompagner l'optimisation des pratiques agricoles	
	Informier et sensibiliser sur les pratiques agricoles	
	Accompagner des projets de méthanisation	Encourager l'implantation d'unités de méthanisation portées par les agriculteurs (visites possibles de sites par GRDF, partenariat avec la Chambre d'Agriculture)
	Protéger le puits de carbone forestier	Valoriser les différents usages de la forêt : création d'une filière locale bois énergie, bois d'œuvre Informier et sensibiliser sur la vie de la forêt
POUR UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE RÉSILIENTE ET BAS CARBONE	Mobiliser les entreprises sur les enjeux climat-air-énergie	Encourager les prescriptions environnementales sur les zones d'activités Favoriser le développement d'activités économiques en accord avec les enjeux climat, air et énergie Sensibiliser et animer localement
	Produire de l'énergie renouvelable	Développer des EnR électriques et thermiques
	Piloter et animer le PCAET	
MOBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE	Sensibiliser les acteurs du territoire	Mettre en place une charte de l'événement écoresponsable Planifier un programme de sensibilisation et de mobilisation des acteurs du territoire
	Protéger la ressource en eau	Protéger les captages Lutter contre les inondations Massifier la récupération d'eau de pluie

FONCTIONNER DE MANIÈRE SOBRE ET EXEMPLAIRE	Réduire les consommations énergétiques du patrimoine	Intégrer des clauses environnementales dans tout nouveau projet
		Réaliser un audit énergétique des bâtiments communautaires
		Faire évoluer les contrats d'entretien des équipements de chauffage du patrimoine
		Établir un schéma directeur de rénovation du patrimoine communautaire (enveloppe et système de chauffage)
		Rédiger pour chaque bâtiment un guide d'utilisation énergétique pour les usagers
	Décarboner les déplacements des agents et des élus et contribuer à la formation sur les enjeux climat-air-énergie	Mettre en place des outils permettant de diminuer les déplacements professionnels et des élus
		Faciliter l'usage du vélo et l'utilisation des transports en commun par les agents
		Mettre en place un plan de mobilité des agents
	Intégrer le critère carbone dans la politique d'achat	Orienter la politique d'achats en y intégrant des critères d'achats durables
	Sensibiliser les élus et les agents	Informers, sensibiliser, mobiliser, fédérer les agents et les élus sur les enjeux climat, air et énergie : lettre interne, expositions, animations, événements...
Adopter un fonctionnement exemplaire pour le tri des déchets dans les équipements communautaires		
RÉDUIRE ET VALORISER LES DÉCHETS	Réduire les quantités de déchets et améliorer leur valorisation	Poursuivre et intensifier la sensibilisation au tri
		Réfléchir à la mise en place de la redevance incitative pour la collecte des déchets
		Déployer massivement le compostage des déchets organiques
		Stimuler l'économie circulaire